



Direction Générale des Services

Direction des Routes et des Transports

DRT-SGER/Bureau de l'Exploitation et de la
Sécurité Routière

Affaire suivie par : C. DEFONTAINE
Poste: 73 16

2013-CG-2-3906

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 29 mars 2013

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**PROGRAMME 2013 D'AMÉNAGEMENT DE LIAISONS DOUCES
SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES HORS AGGLOMÉRATION**

Code A0304
Secteur Promouvoir la pratique des modes de déplacements doux
Programme Circulations douces sur RD (MO départementale)

Données financières	Investissement			Fonctionnement
Enveloppes de financement	AP 2013	CP 2013 sur AP 2013	CP 2013 sur autre AP	CP
Montant actualisé	6 400 000	1 500 000	3 200 000	
Montant déjà engagé	0	0	0	
Montant disponible	6 400 000	1 500 000	3 200 000	
Montant réservé pour ce rapport	3 200 000	1 250 000	3 200 000	
Recettes prévisibles pour ce rapport		650 000 €		
AP 2013	CP 2013	CP 2014	CP 2015	
6 400 000	1 500 000	4 250 000	650 000	

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de réalisation fin 2012 du programme annuel d'aménagement de liaisons douces sur routes départementales hors agglomération, de proposer la réalisation d'une opération entre Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine et de procéder à des travaux de jalonnement de véloroutes pour un montant de 3 200 000 euros TTC dont 1 250 000 euros au titre de l'année 2013. Le solde des opérations en cours représente 3 200 000 euros de paiements en 2013.

Le Département des Yvelines mène une politique volontariste de développement des circulations douces pour favoriser l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture.

C'est en juin 2006 qu'a été impulsée une véritable politique départementale en faveur des circulations douces. L'objectif était de fédérer l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire autour des enjeux liés aux circulations douces.

Avec la mise en place du Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes, adopté par l'Assemblée départementale le 18 juin 2010, le Département entend développer l'éco-mobilité, améliorer la qualité de vie, favoriser un meilleur respect de l'environnement mais aussi contribuer à mettre en valeur le patrimoine naturel.

Les résultats de cette politique départementale sont aujourd'hui significatifs : aménagements cyclables en forte augmentation, multiplication des initiatives locales pour la promotion du vélo, développement des stationnements vélos, lancement de projets structurants de liaisons douces sur le territoire yvelinois, ...

Un des volets de cette politique concerne la réalisation d'aménagements cyclables sur les routes départementales hors agglomération. L'objet du présent rapport est de vous présenter le bilan 2012 et le programme 2013 de ces aménagements.

I – BILAN DE L'ANNEE 2012 (cf. annexe 1 au rapport)

Les crédits votés en 2012 pour ce programme s'établissent à 2 500 000 euros, somme sur laquelle 1 173 920 euros ont été engagés afin de poursuivre ou engager les programmes 2011 et 2012.

Ces crédits ont ainsi permis de solder les opérations suivantes, dont les travaux avaient été réalisés en 2011 :

- création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long des RD 120 et 938 aux Loges-en-Josas et à Buc,
- création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 307 aux à Saint-Nom-La-Bretèche,
- création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 31 à Achères,

S'agissant du programme 2011, ces crédits ont permis de poursuivre la réalisation de l'opération suivante :

- création de pistes cyclables unidirectionnelles à Méré le long de la RD 76 sur un linéaire de 1800 m,

S'agissant du programme 2012, ces crédits ont permis d'engager les opérations suivantes :

- création d'une piste cyclable bidirectionnelle pour un linéaire de 220 m le long de la RD 185 à Versailles,
- jalonnement de la véloroute Paris Londres, inscrite au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes, sur 25 km entre Chatou et Conflans-Sainte-Honorine.

Les programmes votés de 2007 à 2012 ont donné lieu à la réalisation à ce jour d'un linéaire de 29,3 km d'aménagements cyclables dont 2 km réalisés en 2012.

Il convient enfin d'ajouter les 44 km réalisés depuis 2008 dans le cadre des autres programmes d'investissement sur les routes départementales (renforcement, sécurité routière, modernisation et équipement...) dont 3,2 km réalisés en 2012 (création d'aménagements cyclables le long des RD 127 à Fontenay le Fleury, RD 98 à Plaisir, RD 149 à Longvilliers et RD 19 à Flins).

Ces travaux portent à 5,220 km le linéaire d'aménagements cyclables réalisés au cours de l'année 2012 et à 285 km le linéaire cumulé d'aménagements cyclables le long des routes départementales hors agglomération.

II – PROGRAMME 2013

Deux opérations de liaisons douces sont proposées au titre du programme 2013 :

- le jalonnement du chemin de Seine et de la véloroute Paris – Le Mont-Saint-Michel, inscrit au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes (300 000 € TTC);
- la création d'un aménagement pour piétons et cycles pour un linéaire de 500 m le long de la RD 48 entre Andrésy et Conflans-sainte-Honorine, dont vous avez approuvé le dossier de prise en considération par délibération du 8 juillet 2011, qui sera donc rattaché au programme 2013 de liaisons douces le long des routes départementales hors agglomération (2 900 000 € TTC).

Ces deux opérations fixent à 3 200 000 euros le montant de l'autorisation de programme individualisée en 2013 (cf. annexe 1 au projet de délibération)

Dans le cas précis de l'aménagement pour piétons et cycles entre Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine, la concrétisation de ce projet reste subordonnée la signature par les collectivités locales de la convention-type d'entretien courant, telle qu'adoptée par l'Assemblée Départementale le 18 juin 2010, et aux conclusions de l'enquête publique, en cours.

Un appel d'offres ouvert sera lancé pour la réalisation de l'aménagement piétons et cycles entre Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine. Le jalonnement du Chemin de Seine et de la Véloroute de Paris au Mont Saint Michel sera quant à lui assuré via les marchés à bons de commande existants (cf. annexe 3 à la délibération).

Comme l'année précédente, les opérations d'aménagements cyclables qui entrent dans le cadre du dispositif régional en faveur du développement des réseaux verts et des déplacements à vélo, ce qui est le cas du jalonnement des véloroutes, seront proposées au Conseil régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention calculée sur le montant hors taxes des travaux selon les ratios applicables à chaque type d'aménagement réalisé.

Il vous est proposé au titre de l'année 2013 de poursuivre la réalisation des opérations des programmes antérieurs dans la limite des crédits de paiement inscrits au budget selon la décomposition suivante :

- création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 912 entre Bazainville et Maulette pour un linéaire de 3 000 m ;
- création d'un cheminement piéton le long de la RD 386 à Louveciennes pour un linéaire de 1 000 m ;
- création d'une piste cyclable hors agglomération le long de la RD 203 à Conflans-Saint-Honorine pour un linéaire de 440 m ;
- création de pistes cyclables hors et en agglomération le long de la RD 446 à Jouy-en-Josas pour un linéaire de 2 370 m ;
- création de bandes cyclables le long de la RD 149 à Longvilliers pour un linéaire de 1 000 m ;
- création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 190 entre Juziers et Gargenville pour un linéaire de 1 000 m.

L'aménagement piétons et cycles le long de la RD 48 a quant à lui d'ores et déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région, comme m'y autorise la délibération du 8 juillet 2011. Ainsi, par délibération du 13 juillet 2012, le Conseil régional a décidé à d'attribuer au Conseil général une subvention d'un montant de 1 242 138 € pour la réalisation de cet aménagement. Je vous propose ainsi de m'autoriser à signer la convention correspondante.

En outre, la mise en œuvre de l'aménagement piétons et cycles entre Andrésy et Conflans-Saint-Honorine nécessite la signature des conventions suivantes :

- conventions relatives à la rénovation de l'éclairage public et à l'entretien et la gestion de l'aménagement pour piétons et cycles entre le Département et les communes d'Andrésy et de Conflans-Sainte Honorine,
- convention relative aux modalités de participation financière de la commune de Conflans-Sainte-Honorine à l'opération,

- convention relative à la superposition d'affectation et au transfert de gestion des terrains appartenant à Ports de Paris.

La liste des dossiers de prise en considération de ces nouvelles opérations à approuver figure en annexe 2 au projet de délibération.

Il est donc prévu en 2013 de réaliser dans le cadre des programmes votés de 2010 à 2012 d'aménagements des liaisons douces sur routes départementales, 8 810 m d'aménagements cyclables, auxquels il faut ajouter les aménagements prévus dans le cadre des autres programmes d'investissement.

Il vous est enfin proposé de poursuivre les études des projets suivants :

- création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 14 entre Flins et les Mureaux ;
- création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 43 entre Ecqueville et les Mureaux ;
- création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long de la RD 161 entre Rennemoulin et Villepreux ;
- création de pistes cyclables le long de la RD 157 à Saint-Germain-en-Laye.

Ces quatre dossiers pourront être proposés au titre du programme complémentaire 2013 si leur faisabilité est avérée, notamment sur le plan foncier, et sous réserve de l'évolution des inscriptions budgétaires en cours d'année 2013.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :